

# PRINCIPES ET OUTILS DE COOPÉRATION

---

## *L'EXEMPLE DE LA RÉGION CENTRE*

La vocation patrimoniale d'AGIR (Agence interprofessionnelle régionale pour le livre et les médias, de la région Centre) a toujours été affichée et affirmée, de même que, dans son acte de naissance, la volonté interprofessionnelle est clairement revendiquée.

Rien d'étrange à cela : sur le vaste territoire couvert par cette région (six départements, de l'Eure-et-Loir au nord, au Cher et à l'Indre au sud), au moins vingt-trois établissements possédant un fonds ancien ont été identifiés. De plus, l'intérêt du conseil régional pour cette dimension de la culture a toujours été marqué, sans doute lié à la forte présence d'édifices classés (églises, châteaux, demeures bourgeoises), ainsi qu'à une tradition de l'imprimerie (Mame, PUF, etc.). Trois grandes opérations peuvent ainsi symboliser et confirmer ces hypothèses.

### Des opérations symboles

Une convention entre le conseil régional et AGIR a permis de mettre en place en 1990 un fonds de restauration destiné aux bibliothèques de la région.

### Le fonds de restauration

Ce fonds, abondé par le conseil régional à hauteur de 600 000 F par an environ, a concerné, à sa création, tous les types de documents imprimés, y compris les cartes et plans, voire certaines pièces d'archives départementales et de bibliothèques de musées municipaux contrôlés.

La procédure mise en place suppose un rôle pivot de l'agence de coopération qui reçoit les demandes des professionnels, envoie sur place deux experts, l'un pour le contenant (la reliure) et l'autre pour le contenu, chargés de juger de l'opportunité intellectuelle d'une restauration, eu égard à la cohérence des fonds et à l'importance du document.

L'agence fait ensuite établir les devis, et les dossiers ainsi constitués sont présentés, pour avis, au Conseil national supérieur du patrimoine et des bibliothèques. Enfin, la commission permanente du conseil régional donne le montant de l'aide allouée, la règle générale étant un taux de 50 % du prix hors taxe. Les travaux sont confiés, à qualité requise égale, aux relieurs de la région, ce qui a impliqué des formations spécifiques à la reliure-restauration, et induit de façon indirecte la création ou le maintien d'une dizaine d'emplois.

### Une exposition

La seconde opération a porté sur la réalisation d'une exposition importante Naissance et renaissances du patrimoine écrit, dont le catalogue fut confié à Pierre Aquilon, professeur au Centre d'études supérieures de la Renaissance, à Tours.

Les limites d'une telle manifestation sont vite apparues. Au-delà de la mise en scène sophistiquée des ouvrages anciens, précieux ou quasi détruits (une Bible latine du XII<sup>e</sup> siècle, à la bibliothèque de Chartres), ces fonds sont peu mobiles. Cette remarquable exposi-

THIERRY ERMAKOFF

Bibliothèque municipale  
de Blois  
Agence de coopération  
régionale AGIR

tion n'a été présentée que deux fois (Orléans et Blois), ce qui, dans une région étendue, reste faible.

### ***Le catalogue collectif des cartes et plans***

Enfin, le projet de catalogue collectif des 1 881 cartes et plans des bibliothèques de la région a été entrepris, et mené à terme, grâce à l'appui inconditionnel du conseil régional, de la Direction régionale des affaires culturelles, de la Direction du livre et de la lecture, et de la Bibliothèque nationale de France.

Le catalogue a été précédé d'un inventaire exhaustif des collections, et des restaurations. Intégré à la base Opaline, il sort des presses de la BNF au début de cet automne. Toutes les cartes recensées ont été microfilmées par la société Kodak ; chaque bibliothèque participante possède un microfilm couleur de sa collection et un microfilm noir et blanc de la collection régionale.

Tout ceci a constitué, d'une certaine façon, notre extraordinaire depuis cinq ans. Le quotidien a été alimenté de différentes façons : participation financière et intellectuelle à l'indexation des enluminures traitées par l'Institut de recherche et d'histoire des textes (Orléans), microfilmage de la presse du XIX<sup>e</sup> siècle, mise en place chaotique et parfois douloureuse d'un plan de conservation – et donc d'élimination – partagée des périodiques.

L'agence a aussi activement participé au Mois du patrimoine écrit, à l'élaboration de deux guides pour la conservation des documents (collection « Gare au mal »), à la réalisation de quelques produits dits dérivés (sacs, cartes pos-

Guillaume de Lorris et Jean de Meung, *Le Roman de la rose*,  
Genève : Jean Croquet, circa 1481  
© Coréau - Bibliothèque municipale de Blois

tales, calendriers perpétuels), sans toutefois se commettre dans la confection de sous-vêtements à logo...

### **Fonctions et missions de l'agence**

La fonction et les missions de l'agence de coopération ont été notablement modifiées depuis un ou deux ans, et ceci, semble-t-il, pour trois raisons.

La première est l'existence effective, depuis 1994, d'un Fonds régional d'acquisitions pour les bibliothèques (FRAB) en région Centre. Cette instance bipartite (Etat-région) permet de faire, au-delà des seules acquisitions, un bilan assez complet des objectifs nationaux et des préoccupations régionales.

La deuxième raison est l'existence d'une politique de coopération ou d'aménagement du territoire, que la préfiguration de la Bibliothèque de France sous-tendait. La création des pôles associés et la rétroconversion des fonds anciens des bibliothèques n'ont pas été, à mon avis, suffisamment accompagnées par les agences de coopération. C'est le cas en région Centre où, si vingt-trois établissements au moins possèdent des fonds antérieurs à 1811, seules deux bibliothèques ont été concernées par la saisie rétrospective.

Au-delà de cet aspect quantitatif, des questions se posent quant à la notion même de constitution d'un catalogue collectif national : quelle articulation proposer avec les fonds locaux ou spécialisés ? Pourquoi s'arrêter à 1811, alors que nous serons bientôt en 2011 ? Quels types d'outils informatiques documentaires sont maintenant nécessaires ? Quelle indexation

pour les fonds locaux ? Si la rétroconversion ouvre plus de chantiers qu'elle n'en ferme, les agences de coopération doivent s'en saisir.

Enfin, la majorité régionale élue en 1992, fortement renouvelée, a souhaité une évaluation de la politique de restauration menée jusqu'ici. Sans remettre en cause sa nécessité, elle s'est interrogée avec une certaine angoisse devant le sentiment d'éternité inhérent à toute entreprise de restauration, fût-elle limitée aux ouvrages imprimés !

### **Retour aux sources**

La réponse à ce triple constat est l'obligation de revenir aux sources, c'est-à-dire aux fonds et à la coopération.

Nous procédons, depuis le début de l'année 1996, à une opération à tiroirs : inventaire, catalogage et mise en valeur des documents imprimés, cartes, gravures, voire objets, antérieurs à 1900.

L'inventaire - première étape - se donne un but multiple : recensement des fonds connus ou inconnus, regroupés dans des lieux sûrs ou disséminés dans d'obscurs greniers, état des collections et des conditions de conservation, état des catalogues (existants ou non, manuscrits ou dactylographiés, etc.), présence ou non de personnels, qualifications.

Les catalogues doivent faire l'objet d'une étude plus précise. Cette seconde étape prévoit, le cas échéant, l'aide technique au catalogage, voire le catalogage direct pour les petits établissements dont les fonds pourraient le justifier. Il ne peut y avoir catalogage sans saisie informatique. L'objectif reste la conversion rétrospective de cette masse de quelque 120 000 documents écrits. Cette base doit être consultable sur les réseaux documentaires nationaux, d'une façon ou d'une autre, c'est-à-dire par connexion, chargement, greffe dans le Catalogue collectif de France (CCF), ce qui paraît la solution glo-

bale la plus satisfaisante intellectuellement, ou par interrogation sur Internet.

La troisième étape concerne la valorisation. Elle pourrait prendre, classiquement, la forme d'un CD-

**L'OBJECTIF RESTE  
LA CONVERSION  
RÉTROSPECTIVE  
DE CETTE MASSE  
DE QUELQUE  
120 000 DOCUMENTS  
ÉCRITS**

rom, mais elle s'assigne en fait d'autres ambitions, allant de la formation des personnels au traitement des fonds, aux techniques de restauration, à la mise en chantier d'une histoire des bibliothèques de la région Centre.

Les trois étages de cette fusée nous permettent de répondre, de façon immédiate, à la demande d'évaluation de la politique de restauration. Plus avant, elles nous amènent à proposer à nos partenaires privilégiés, État et région, une modification du contenu et du fonctionnement du FRAB, qui pourrait devenir un Fonds régional pour le patrimoine des bibliothèques, ayant pour mission acquisition, restauration, et valorisation. Si les procédures d'aide à la restauration et à l'acquisition restent fixées par les conventions évoquées précédemment, l'innovation réside essentiellement dans l'engagement paritaire État/région, et dans la formalisation du cadre de discussion qu'est le comité du FRAB.

Chaque conservateur ou bibliothécaire viendra y défendre ses projets d'acquisition et de restauration, en cohérence avec ses collections, ses moyens de conservation, ses possibilités de valorisation. Ce comité ne restera plus seulement le lieu où s'obtiennent des aides, mais aussi celui où s'énonce et s'affine la doctrine, où se confrontent les pratiques.

Février 1996

***L'équipe du BBF vous accueillera  
sur son stand  
lors des prochaines manifestations professionnelles***

IDT  
21-23 mai 1996  
Palais des Congrès de Paris  
Porte Maillot

Congrès ABF  
7-10 juin 1996  
Bibliothèque nationale  
de France - Paris